L'ACCUEIL D'ENFANTS HANDICAPÉS EN STRUCTURE DE LOISIRS

D'QUAL

Les Guides Pratiques

" Il faut prendre conscience de l'apport d'autrui, d'autant plus riche que la différence avec soi-même est plus grande".
Albert Jacquard

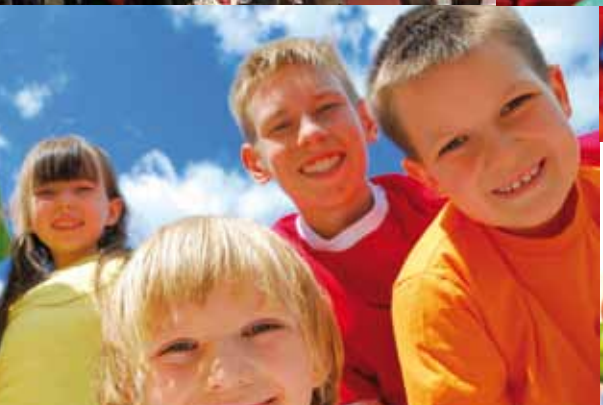

Introduction

Ce document destiné aux organisateurs et aux équipes d'animation des Accueils collectifs de mineurs (ACM), réalisé par le comité de pilotage de la démarche qualité de l'Yonne, a pour ambition de les aider à accueillir les enfants handicapés au sein des structures dont ils ont la responsabilité.

Aujourd'hui, au regard de la loi, tout responsable d'équipement et notamment ceux dédiés à l'accueil des mineurs, peut être en situation de devoir recevoir un enfant handicapé.

L'objet de ce livret est :

- D'informer les organisateurs d'accueils de loisirs, des enjeux et responsabilités liés à l'accueil d'un enfant handicapé.

- D'accompagner les équipes éducatives dans leurs pratiques au quotidien afin de leur permettre de réussir pleinement l'inclusion des publics qu'elles accueillent.

I - L'organisateur p3

Les enjeux de l'accueil d'un enfant handicapé au sein de votre structure p 4

Rappel de la réglementation p 4

Témoignages p 6

II - Les directeurs et leurs équipes p 7

Les différents types de handicap p 8

La qualité des relations entre l'équipe d'animation et les familles d'enfants handicapés et l'instauration d'un lien de confiance p 9

L'accueil des enfants handicapés p 9

Les conditions d'un bon accueil p 10

- Avant l'accueil
- Pendant l'accueil
- Après l'accueil
- La nuit (lors des camps et mini-camps)
- Soins médicaux et attentions particulières

III - Les lieux ressources p 12

Structures de diagnostics et de soins p 13

Etablissements spécialisés p 14

Bibliographie, vidéographie et webgraphie p 17

«Se trouve autant de différences de nous à nous-mêmes que de nous à autrui. »
[Montaigne]

I- L'ORGANISATEUR

- **Les enjeux de l'accueil d'un enfant handicapé au sein de votre structure**
- **Rappel de la réglementation**
- **Témoignages**

Les enjeux

Le handicap *« empêche la société des hommes d'ériger en droit, et en modèle à imiter, la santé, la vigueur, la force, l'astuce et l'intelligence. Il est cette écharde au flanc du groupe social, qui empêche la folie des certitudes et de l'identification à un unique modèle »* Henri-Jacques Stiker, *(*Corps infirmes et société*, 1982).*

C'est-à-dire qu'il empêche l'espace commun dans lequel nous vivons de s'enfermer dans une forme de pensée unique qui laisserait à la marge ou nierait totalement l'existence des personnes n'entrant pas dans le cadre de ce qu'elle aurait défini comme « la norme ».

L'inclusion signifie que l'individu n'est pas en marge mais qu'il appartient au groupe social.
Il revient donc au groupe de compenser ce qui le rend vulnérable en adaptant l'environnement ou l'activité.

La mise en œuvre de l'inclusion nécessite deux préalables essentiels :

- Que l'enfant soit en capacité d'accepter les règles de vie du groupe accueillant.
- Que le groupe accueillant soit en capacité d'aménager ses exigences en tenant compte de la singularité de la personne accueillie.

C'est en jouant et en pratiquant ensemble des activités culturelles ou sportives que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leurs différences et la solidarité dont la société a besoin.
Cette volonté d'inclusion, partagée par les pouvoirs publics et les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs, nécessite une bonne information de ces derniers sur l'importance que revêt une telle décision de leur part mais aussi une formation particulière de leurs équipes pédagogiques.

Rappel de la réglementation

Les droits de la personne handicapée ont été inscrits dans la législation française et notamment la loi 75-534 du 30 juin 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.

Quelques années plus tard, la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que ***« les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».***

Enfin, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que ***« l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».***

Les principes destinés à garantir l'exercice d'un droit d'accès aux enfants handicapés, aux services ouverts à l'ensemble de la population n'imposent pas à ce jour d'obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.
Toutefois, trois principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap :

- le principe de non discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal),
- le principe de traitement devant le service public,
- l'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posée par la loi du 11/2/2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17/5/2006.

En application de cette obligation, les établissements recevant du public devront être adaptés ou aménagés avant le 1er janvier 2015 afin que toute personne puisse y accéder et bénéficier des prestations ouvertes dans des conditions adaptées.

L'accueil d'enfant en situation de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau de la structure et du territoire pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre.

Toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant handicapé doit être précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et doit être motivée par des éléments **objectifs** et **circonstanciés** rendant impossible cet accueil.

Témoignages

Témoignages de parents

‘’ Un enfant handicapé nécessite beaucoup de temps et d'énergie. Je le mets au centre pour lui permettre de faire des activités mais aussi pour me soulager. ‘’ *Mme L.*

‘’ Lors de l'inscription de mon enfant au centre de loisirs, j'ai pu rencontrer une équipe disponible et à l'écoute. Cela n'est pas toujours le cas dans les structures. ’’ *Mme B.*

‘’ Avant d'accepter mon enfant, l'équipe du centre de loisirs nous a rencontrés pour pouvoir l'accueillir dans de bonnes conditions. ’’ *Mme P.*

Témoignages d'enfants

‘’ C'est la première fois que je vais au centre de loisirs, c'était super. ’’ *L. 11 ans*

‘’ Dans mon groupe il y a un enfant handicapé, il n'est pas comme nous mais il est gentil. ’’ *C.10 ans*

‘’ Au centre j'ai fait du poney avec les autres. ’’ *R. 6 ans*

Témoignage d'organisateur

‘’ L'enfant handicapé dans notre accueil de loisirs est considéré de la même manière qu'un autre enfant. Les besoins de l'enfant en situation de handicap et les contraintes de l'équipe pédagogique doivent être identifiés pour permettre un accueil adapté. Nous devons prendre en compte cette situation et aménager notre mode de fonctionnement. Nous avons mis en place un protocole d'accueil pour les enfants en situation de handicap :

- Formation de certains membres du personnel ‘’BAFA handicap’’.
- Rencontrer et communiquer avec l'enfant et la famille aux différentes étapes de l'accueil.
- Accueil individualisé pour les enfants en situation de handicap lourd.

Cette réflexion autour de l'intégration d'un enfant handicapé dans notre structure nous a permis de repenser nos pratiques professionnelles, impulsant une nouvelle dynamique au sein de notre équipe pédagogique. ‘’

Témoignage d'animateur

‘’ Lorsqu'on accueille un enfant handicapé dans notre groupe on se rend compte que la plupart des enfants font face au handicap pour la première fois, cela leur permet de devenir plus indulgents et d'accepter les autres malgré leur différence.’’

« Le fait d'être reconnu dans ses limites dispose davantage à avancer, à progresser. »
[Pascale Camus]

II- Les directeurs et leurs équipes

> **Les différents types de handicap**

> **La qualité des relations entre l'équipe d'animation et les familles d'enfants handicapés et l'instauration d'un lien de confiance**

> **L'accueil des enfants handicapés**

> **Les conditions d'un bon accueil**
- Avant l'accueil
- Pendant l'accueil
- Après l'accueil
- La nuit *(lors des camps et mini-camps)*
- Soins médicaux et attentions particulières

Les différents types de handicap chez l'enfant

Le handicap se définit comme étant l'ensemble des problèmes de fonctionnement, déficiences, limitations d'activités, restrictions de participation et se décline sous différentes formes :
« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » *(loi du 11 février 2005).*

L'enfant handicapé intellectuel, mental ou psychique

Ces handicaps concernent tout ce qui tend à réduire les différentes facultés qui permettent d'acquérir, de conserver et d'exploiter les connaissances de manière adaptée. Ils se caractérisent par un dysfonctionnement au niveau des interactions sociales, de la communication verbale ou non verbale et du comportement.

L'enfant handicapé moteur

Présente des atteintes corporelles qui tendent à réduire ou interdire la motricité. Une déficience motrice est une atteinte de la capacité de tout ou partie du corps à se mouvoir, elle est due à une lésion ou à l'altération d'une fonction du corps (déplacement, préhension, élocution, déglutition, etc.).

L'enfant polyhandicapé

Présente un handicap mental souvent très sévère, associé à un handicap moteur qui limite de manière extrême son autonomie.

L'enfant déficient sensoriel : auditif ou visuel

Présente une atteinte partielle ou totale d'un ou plusieurs organes des sens et principalement la vue et l'ouïe, cette dernière ayant des répercussions sur le développement du langage et le comportement.

La qualité des relations entre l'équipe d'animation et les familles d'enfants handicapés et l'instauration d'un lien de confiance

> Ce que la famille souhaite partager avec l'équipe d'animation d'une structure d'accueil de loisirs :

- Etre associée, avec l'équipe d'animation et le médecin référent, à l'élaboration et à la signature d'un protocole ou d'un plan d'aide individualisé qui précise les conditions d'accueil de l'enfant.
- Une relation de confiance entre la famille et l'équipe d'animation.
- Une rencontre avant et après l'accueil.
- Que leur enfant soit en sécurité.
- Que leur enfant bénéficie d'activités adaptées à ses capacités.
- Que leur enfant se sente bien et qu'il vive avec les autres.
- Que leur enfant progresse.
- Que l'équipe d'encadrement respecte les règles d'hygiène et les règles nécessaires à la santé de l'enfant.
- Que l'équipe d'encadrement respecte les besoins spécifiques de la vie quotidienne de l'enfant.
- Que l'équipe d'encadrement soit à l'écoute des parents et tienne compte de leurs conseils et de ceux des équipes de soins.
- Que l'équipe d'encadrement tienne compte du handicap de l'enfant sans le stigmatiser.

L'accueil des enfants handicapés

> Ce qu'une équipe d'animation doit proposer à un enfant handicapé :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe.
- Faire preuve d'égalité et de justice.
- Avoir de la stabilité.
- Respecter son rythme.
- Respecter sa personne et sa dignité.
- Prendre en compte ses besoins spécifiques.
- Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres.
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective.
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie.
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres.
- Lui permettre de prendre du plaisir.
- Lui permettre de participer à des activités ou à des aventures.
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités.
- Nommer un référent.

Les conditions d'un bon accueil

Avant l'accueil

- Rencontre préalable entre les parents de l'enfant handicapé, le directeur de la structure et son équipe d'animation pour instaurer un dialogue d'explicitation et de dédramatisation du handicap.
- Dans le cadre de la préparation de l'accueil, le directeur doit prendre connaissance de la situation de l'enfant et travailler avec son équipe d'encadrement. Une courte période d'observation de l'enfant peut être effectuée avec un accompagnant.
- Sensibiliser l'encadrement aux procédures de la vie quotidienne (en liaison avec la famille, un éducateur ou le médecin référent).
- Prise de connaissance et signature du protocole d'accueil ou projet d'accueil individualisé en présence des parents, du directeur, de l'animateur référent.
- Consignes rédigées et expliquées par le directeur.

Pendant l'accueil

- Associer les parents au déroulement de l'accueil de l'enfant (être en mesure de proposer aux parents d'accompagner ponctuellement leur enfant sur certaines activités).
- N° de téléphone d'urgence à jour et accessible à tout l'encadrement.
- Dans une logique d'inclusion, respecter les rythmes de vie de l'enfant handicapé et sa participation aux différentes activités.
- Respect des précautions nécessaires à la vie quotidienne.
- Respect et suivi scrupuleux du traitement médical en tous temps et tous lieux (nature des médicaments, soins infirmiers et/ou d'hygiène préconisés par le protocole d'accueil).
- Attention particulière à apporter à la composition des repas et aux dangers du soleil (médicaments photosensibilisants).
- S'enquérir, auprès des parents, des signes d'alerte qui ponctuent les états de fatigue de l'enfant. Proposer des temps de repos selon les besoins.
- Consignes strictes écrites et lisibles par tout le personnel en cas d'évacuation nécessaire des locaux et adaptées à la situation du handicap.

Après l'accueil

- Restitution de tous les documents et médicaments (non utilisés) aux parents.
- Réalisation d'un bilan avec les parents (rythme à définir selon la périodicité de l'accueil).

La nuit *(lors de camps et mini-camps)*

- Respecter l'intimité de l'enfant.
- Respecter les rythmes et la qualité du sommeil.
- Permettre aux enfants de bénéficier du confort nécessaire à leur besoin (énurésie, encoprésie).
- Accompagner, si nécessaire, les angoisses, les inquiétudes et les pertes de repères liées à la nuit.
- Veiller au bon déroulement de la surveillance de la nuit (du soir au matin).

Soins médicaux et attentions particulières

Ces soins sont propres à chaque enfant : le dialogue et l'écoute mutuelle entre les parents et l'équipe d'animation permettront d'adapter les réponses aux besoins de l'enfant en fonction de l'environnement et dans des conditions correctes et respectueuses de son état de santé.

- Adapter son intervention au comportement de l'enfant handicapé.
- S'assurer d'un réseau d'intervenants externes de proximité en cas de besoin.
- Disposer d'informations médicales et paramédicales écrites et organiser leur transmission à bon escient.
- Dans le cas de la prise de médicaments par l'enfant, les parents remettent un double de l'ordonnance du médecin pour se conformer à ses prescriptions. La préparation d'un pilulier par les parents pour faciliter les soins est vraiment conseillée. S'assurer du suivi, de l'acceptation et de la réelle prise des médicaments prescrits.
- Le protocole d'accueil doit être signé par l'organisateur, la famille et le médecin référent : sa mise en pratique doit être explicitée et anticipée.
- En terme d'organisation, faciliter les soins infirmiers prescrits par le médecin référent : ces soins pourront être réalisés par un professionnel extérieur au centre : l'infirmier habituellement en charge de l'enfant par exemple.
- Disposer si possible d'un lieu d'infirmerie avec les produits de nettoyage pour le lavage des mains, un point d'eau et éventuellement d'un lit d'examen selon le besoin : ce lieu doit respecter l'intimité de l'enfant.
- Intégrer le temps des soins dans le déroulé de la journée pour l'enfant, ses camarades et l'équipe d'animation.

«Si je diffère de toi, loin de te léser, je t'augmente.»
[Antoine de Saint-Exupéry]

III - Les Lieux Ressources et bibliographie

- **Structures de diagnostics et de soins**
- **Etablissements spécialisés**
- **Bibliographie, vidéographie et webgraphie**

L'organisateur peut indiquer aux familles les professionnels vers lesquels se tourner pour répondre à leurs attentes.

Structures de diagnostics et de soins

Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

Les CAMSP ont pour objet le dépistage, le traitement et la rééducation en cure ambulatoire des enfants de moins de six ans qui présentent des déficiences sensorielles, motrices ou mentales. Ils assurent également une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requise par l'enfant. L'enfant est orienté vers le CAMSP par un service de pédiatrie ou de protection maternelle et infantile, par un médecin généraliste, ou sur les conseils de l'école maternelle.

Les Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)

Les CMPP s'adressent aux enfants et adolescents présentant des difficultés scolaires, des troubles psychomoteurs ou des troubles du comportement. Ils ont pour fonction de faire un bilan, de diagnostiquer les manifestations pathologiques et de mettre en œuvre une action éducative et thérapeutique sous l'autorité d'un médecin. L'enfant est orienté vers le CMPP par l'école ou le médecin généraliste. Le diagnostic et le traitement sont effectués en consultation ambulatoire. L'enfant reste dans son milieu familial.

C.A.M.S.P. / CMPP Auxerre	15 Avenue du Général Rollet	89000	AUXERRE	Tél. 03 86 46 36 57
C.A.M.S.P. / CMPP Sens	7 Boulevard Maréchal Foch	89100	SENS	Tél. 03 86 83 71 60
C.A.M.S.P. / CMPP Migennes	22 Avenue Jean Jaurès	89400	MIGENNES	Tél. 03 86 80 17 36

Les centres médico psychologiques sont des services de consultations assurés par les services de psychiatrie.

Les CMP sont rattachés à un centre hospitalier et sont tournés essentiellement vers l'aspect médical. Ils fonctionnent sous forme d'un service hospitalier, d'un hôpital de jour ou d'une consultation hospitalière ou en dispensaire d'hygiène mentale.

Les CMP ont pour rôle :

- L'organisation des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'intervention à domicile.
- La prise en charge des enfants jusqu'à 16 ans environ présentant des difficultés affectives, psychologiques ou familiales.

CMP Auxerre	37 Boulevard Vauban	89000	AUXERRE	Tél. 03 86 72 13 30
CMP Tonnerre	9 Rue Fontenille	89700	TONNERRE	Tél. 03 86 54 80 70
CMP Joigny	12 Rue Chevalier d'Albizzi	89300	JOIGNY	Tél. 03 86 92 18 95
CMP Avallon	2 Rue Fontaine neuve	89200	AVALLON	Tél. 03 86 34 86 00
CMP St Florentin	5 Rue Just Mersonnasse	89600	AVROLLES	Tél. 03 86 43 76 75
CMP Toucy	3 Rue du Pont Capureau	89130	TOUCY	Tél. 03 86 44 80 00
CMP Sens	77 Rue Général de Gaulle	89100	SENS	Tél. 03 86 83 78 80

Etablissements spécialisés

Les Instituts médico-éducatifs (IME) sont des structures médico–sociales qui accueillent des enfants atteints de déficience intellectuelle.

Le SESSAD est un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile souvent attaché à un IME qui propose un accompagnement et une intervention dans l'environnement de vie de l'enfant et de sa famille.

L'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) est une structure médico-sociale qui a pour vocation d'accueillir des enfants ou des adolescents présentant des difficultés psychologiques dont l'expression - notamment des troubles du comportement - perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages sans qu'ils présentent de troubles psychotiques ou de déficience intellectuelle.

Les Centres médico éducatifs (CME) accueillent plus particulièrement des enfants polyhandicapés.

NOM	Organisme gestionnaire	Type de handicap	Âge
IESHA Institut d'éducation sensorielle 19 Rue Pierre et Marie-Curie - 89000 AUXERRE tél : 03 86 52 34 33 ies89@ies89.fr	Association des PEP 89 9 allée de la Colémine 89000 AUXERRE	Surdité moyenne et profonde, avec ou sans troubles associés.	Enfants de 2 à 16 ans
IME d'Auxerre 38 avenue de Grattery - 89000 AUXERRE tél : 03 86 72 03 40 ime.auxerre@epnak.org	EPNAK	Déficients intellectuels légers et moyens avec troubles associés.	Semi-internat, 105 adolescents et jeunes adultes de 12 à 20 ans
IME des Isles 13 Rue des Caillottes - 89000 AUXERRE tél : 03 86 18 00 18 ime.desisles@epnak.org	EPNAK	Déficience sévère et/ou psychose. Autisme.	50 places de 3 à 20 ans 10 places de 3 à 20 ans
CME Les petits Princes Place de la Gare St Amâtre - 89000 AUXERRE tél : 03 86 72 11 40 lespetits.princes@epnak.org	EPNAK	Polyhandicapés	20 places de 3 à 20 ans
IME de Vincelles 16 Grande Rue - 89290 VINCELLES tél : 03 86 42 21 20 ime.vincelles@epnak.org	EPNAK	Déficients intellectuels légers et moyens avec troubles associés.	Internat, internat aménagé, semi-internat, accueil séquentiel. 45 enfants de 6 à 14 ans
IME des Ferréol 5 rue du Stade - 89700 St FARGEAU tél : 03 86 74 08 99 ime.saint.fargeau@epnak.org	EPNAK	Déficients intellectuels légers et moyens avec troubles associés.	Semi-internat 20 enfants de 6 à 14 ans
SESSAD de St Fargeau Administration 5 rue du Stade - 89700 St FARGEAU tél : 03 86 74 08 99 Antenne 6 rue Jacques Cœur - 89170 St FARGEAU Tél : 03 86 74 02 53 / Tél : 09 62 27 24 23 les.ferreols@orange.fr	EPNAK	Déficients intellectuels légers et moyens avec troubles associés. Accompagnement et intervention dans l'environnement de vie de l'enfant et sa famille.	15 enfants de 2 à 14 ans
SESSAD de Vincelles Administration 16 Grande Rue - 89290 VINCELLES tél : 03 86 42 21 20 ime.vincelles@epnak.org Antenne d'Auxerre 1 place du Cadran - 89000 AUXERRE Tél : 03.86.42.76.44 Tél portable : 06 45 73 56 82 sessad.auxerre@free.fr Antenne d'Avallon 38/18 avenue Victor Hugo - 89200 AVALLON tél : 03 86 31 65 24 sessad.avallon@free.fr	EPNAK	Déficients intellectuels légers et moyens avec troubles associés. Accompagnement et intervention dans l'environnement de vie de l'enfant et sa famille. Troubles de la conduite et du comportement.	8 enfants de 6 à 16 ans 7 enfants de 3 à 16 ans

NOM	Organisme gestionnaire	Type de handicap	Âge
IME Claires Années 5 rue Tallot - 89113 GUERCHY T2l : 03 86 73 70 33	APAJH	Déficience intellectuelle moyenne.	Enfants de 6 à 20 ans
IME /ITEP du Château de la Grève 22 rue de la grève - 89230 THEIL SUR VANNE Tél : 03 86 88 21 33	APAJH	Troubles du caractère et du comportement.	Enfants de 6 à 14 ans
IME /ITEP du Mail 39 boulevard du Mail - 89100 SENS Tél : 03 86 65 26 90	APAJH	Déficience intellectuelle légère et moyenne.	Enfants de 14 à 20 ans
SESSAD Yonne Nord Antenne de Sens 41 boulevard du Mail - 89100 SENS Tél : 03 86 83 05 60 Antenne de Migennes 18 ter rue Jules Guesde - 89400 MIGENNES T2l : 03 86 80 22 35	APAJH	Déficience intellectuelle. Troubles du caractère et du comportement.	Enfants de 7 à 20 ans
IME St Georges 33 Av. d'Auxerre 89000 Saint-Georges-sur-Baulche Tél : 03 86 94 20 40		Troubles du comportement.	Enfants de 6 à 18 ans
SESSAD HM Les trois maisons - 1 rue du général Billy 89000 Saint-Georges-sur-Baulche Tél : 03 86 48 3750	PEP 89	Handicap moteur.	Enfants de 3 à 20 ans
I.M.E. Les Fontenottes 5 rue du Four 89330 SAINT JULIEN DU SAULT Tél : 03 86 63 21 87	Ass. française de pédagogie curative	Handicap mental modéré (ou moyen).	Enfants de 6 à 14 ans
IME du Tonnerrois Route des Brions - 89700 TONNERRE Tél : 03 86 55 48 90	EPMS du Tonnerrois	Handicap mental moyen ou sévère.	Enfants de 5 à 20 ans
IME Ste-Béate 20 rue Ste Béate BP 123 - 89101 SENS Cedex Tél : 03 86 65 44 24	APEIS	Déficience intellectuelle moyenne et profonde.	Enfants de 4 à 20 ans
IME les Oliviers 20 rue Ste Béate BP 123 - 89101 SENS Cedex Tél : 03 86 65 44 24	APEIS Association Parents d'enfants inadaptés du Sénonnais	Polyhandicapés.	Enfants de 4 à 20 ans

Bibliographie, vidéographie et Webographie

Pour aller plus loin, voici une sélection de quelques ouvrages classés par thème :

Les représentations du handicap

Gardou, C. Connaître le handicap, reconnaître la personne.
Ramonville Saint-Agne : Erès, 2003, 252 p.
Nombreuses sont les personnes handicapées qui ont l'impression d'être réduites à leur handicap, aliénées à leur différence dans leur rapport à la société. « Comment donc leur permettre aujourd'hui d'être reconnues sans condition comme sujets et comme personnes à part entière et de jouer pleinement leur rôle dans la communauté humaine ? » C'est la question centrale de cet ouvrage.

Korff-Sausse, Simone. Le miroir brisé : l'enfant handicapé, sa famille et le psychanalyste.
Paris, Calmann-Lévy, 1996.
« Lorsqu'un enfant atteint d'une anomalie arrive au monde, les parents plongent dans un univers dont ils ignoraient tout. Tel un miroir brisé, l'enfant marqué par un handicap renvoie à ses parents - mais aussi à nous tous - une image déformée qui fait peur et dont nous nous détournons. [...] Comment l'enfant pourra-t-il grandir malgré ou avec son handicap? Comment aider les parents à traverser cette épreuve? Comment redonner la parole aux enfants qui ont peu ou n'ont pas de langage ? »

Etre parent d'enfant handicapé

Restoux Pauline. Vivre avec un enfant différent.
Paris : Marabout, 2004, 127 p.
Un livre destiné aux parents d'enfants en situation de handicap et à leur entourage.
Des textes inspirés de récits de parents pour aider les familles dans leurs premiers pas dans le monde du handicap.
Les sujets les plus pertinents sont évoqués: l'annonce du handicap, l'impact sur l'entourage, les préjugés et regards, rencontrer son enfant, comment être aidé, etc.

Jean-Louis Fournier. Où va-t-on papa ?
Editions Stock, 2008
Le témoignage d'un père avec ses mots à lui.

La Fratrie

Carrier Maria. Handicaps, paroles de frères et sœurs.
Paris : Autrement, 2005, 169 p.
Témoignages de frères et sœurs alternent avec des analyses. Un livre qui permet de prendre en compte toutes les dimensions de ces fratries particulières.

Parents et professionnels

Dubreuil Bertrand. Accompagner le projet des parents en éducation spécialisée.
Paris : Dunod, 2006, 173 p.
L'auteur propose de revisiter l'éducation spécialisée en partant du principe que c'est aux professionnels de s'associer au projet de vie des parents et de l'enfant.

Ott Laurent. Travailler avec les familles.
Toulouse : Erès, 2004, 123 p.
L'auteur étudie la difficile rencontre entre les familles et les professionnels qui s'occupent de leur enfant. Qu'est-ce-qu'être parent ? Et être un professionnel de l'enfance ? Que faut-il soutenir : la fonction parentale, la fonction éducative ?

L'accueil d'un enfant handicapé en crèche et autres structures collectives

Plate-forme nationale Grandir ensemble. **Développer l'accès des enfants handicapés aux structures d'accueil collectif de la petite enfance, de loisirs ou de vacances, dès le plus jeune âge !** Etude nationale, France, 2008.
Favoriser l'accès des enfants handicapés à l'ensemble des structures d'accueil collectif qui jalonnent la vie d'un enfant en dehors de l'école (crèches, halte-garderies, accueils de loisirs, séjours de vacances, ludothèques) est un atout majeur.
Cette étude, réalisée à l'initiative de la plate-forme nationale Grandir ensemble présente un état des lieux des réalités du terrain en France et formule un ensemble de propositions destinées à créer les conditions d'un meilleur accès des enfants en situation de handicap à l'ensemble des structures collectives.

Expliquer la différence aux enfants

> Des albums pour tout-petits

Ruillier Jérôme. Quatre petits coins de rien du tout. Bilboquet, 2004.
Petit Carré aime s'amuser avec ses amis les Petits Ronds. Mais comment les rejoindre dans la grande maison ? La porte est ronde…

Van Genechten Guido. Benji. Milan, 2001.
Benji le lapin est handicapé: il a une oreille droite et une qui tombe. Ce signe particulier lui vaut la raillerie des autres jusqu'à ce qu'il l'accepte lui-même.

Willis Jeanne. Alice sourit. Gallimard, 2002.
Tableaux tout simples d'une petite fille comme les autres... mais en fauteuil roulant.

Solotareff. Le lapin à roulettes. Ecole des loisirs, 2002.
Il y avait une fois un lapin qui n'était pas tout à fait comme les autres : son nom était Jil. Il avait appris à se servir de deux bottes munies de petites roues et de freins. Car ses jambes ne marchaient pas…

Chapouton Anne-Marie. Mina la fourmi. Flammarion, 1990.
Une petite fourmi, à qui il manque une patte, veut travailler et vivre comme les autres.

Duval Marie-Hélène. Un petit frère pas comme les autres. Bayard, Les belles histoires, 1993.
Lili-Lapin a un gros souci, son petit Doudou-Lapin a beau grandir, on dirait qu'il reste un bébé.

Gernot Béatrice. Une place pour Edouard. Frimousse, 2006.
Un petit frère naît et tout change, pourquoi papa et maman sont tristes, pourquoi doit-il aller à l'hôpital ? Que se passe-t-il ?

> Des albums pour plus grands

Saint Mars Dominique, Bloch Serge. Alex est handicapé. Calligram. 1998
Alex, un jeune infirme moteur cérébral (I.M.C.) vient partager la classe de Max. Une histoire qui dédramatise les problèmes liés au handicap.

Helft Claude. Une petite sœur particulière. Actes sud junior, Les histoires de la vie, 2000.
Ce livre évoque le parcours de Nelly, porteuse de trisomie 21. Une histoire du quotidien qui nous conte les difficultés mais aussi les moments de bonheurs partagés.

Laurencin Geneviève, Boucher Michel. Paul-La-Toupie.
Histoire d'un enfant différent. Editions Lo Païs d'enfance, 2004.
Thomas, son cadeau sous le bras, veut être le premier à dire bon anniversaire à Paul-la-Toupie, son grand frère. Mais Paul, enfant autiste, ne réagit pas, ne répond pas à ce geste d'affection. Thomas dépassera-t-il sa déception ? Verra-t-il s'entrouvrir le mur invisible qui entoure Paul-la-Toupie, son grand frère ?

Wilson Jacqueline. Soirée pyjama. Gallimard jeunesse, 2005.
Daisy doit organiser chez elle une soirée pyjama, comment vont réagir ses amies en découvrant que sa grande sœur est polyhandicapée ?

> Revue

Accompagner la différence. L'école des parents n°592, sept.-oct. 2011

> Documentaires et vidéos

Ledu Stéphanie. Le handicap. Milan, collection Mes petits docs, 2007.
Un documentaire pour tout petits pour mettre des premiers mots sur le handicap.

Boutaudou Sylvie. Handicap, même pas peur ! Milan, 2007.
Un guide pour les jeunes adolescents afin qu'ils dépassent leur peur du handicap, et leurs préjugés pour aller à la rencontre de leurs semblables en situation de handicap.

Allée de l'enfance N°54, Loisirs d'enfants handicapés. 60mn.
L'espace des loisirs est un terrain de jeu, lieu de rencontre, un décor principal où se retrouvent deux mondes, le monde des enfants handicapés et celui des autres. Témoignages d'enfants, de parents et de professionnels.

> Site internet

http://www.loisirs-pluriel.com/
Depuis 18 ans, handicapés ou non, ils jouent ensemble !
Fondé en 1992 à Rennes, Loisirs Pluriel s'est donné pour but de favoriser, dès le plus jeune âge, la rencontre et le partage d'activités entre enfants handicapés et valides, dans le cadre d'activités de loisirs et de vacances.

Les Guides Pratiques

Livret D'QUAL

Guide pratique à l'usage des organisateurs d'accueils de mineurs et de leurs équipes éducatives.

Contact D'Qual :
Patrice Colard
Tel : 03 86 34 95 72
patrice.colard@caf.fr

Réalisation validée par le comité de pilotage de la Démarche qualité de l'Yonne et inspirée des travaux de la DDCSPP et de la Caisse d'allocations familiales des Deux-Sèvres que nous remercions.

Conception : Cécile Chaussier - 06 86 77 21 67
Impression : ADN Imprimeur - 03 86 41 95 20
Révision : Christine Roussey - 03 86 80 43 67 - christine.roussey@wanadoo.fr